



Termes de référence de la mission d'évaluation de l'effet 'Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement local'

Intitulé du poste:	2 Consultant (es) nationaux (ales) spécialistes de l'évaluation de projets
Lieu d'exécution:	Brazzaville
Domaine:	Gouvernance locale
Durée des services	Vingt (20) jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION:

Le Congo est un pays situé en Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 342 000 kilomètres carrés, avec une fenêtre de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique (à l'ouest) et partage ses frontières avec le Centrafrique au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Gabon à l'Ouest, le Cabinda (Angola) à l'extrême Sud-Ouest, et la République démocratique du Congo à l'Est et au Sud. Les enquêtes ECOM révèlent que la population congolaise a crû de 3,0% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, passant de 3,551 millions d'habitants en 2005 à 4,085 millions d'habitants en 2011. Sur le plan économique, il sied de noter que le pays a enregistré un taux de croissance moyen de l'ordre de 7,0% au cours de la période 2008-2012, tiré aussi bien par le secteur pétrolier (9,6%) que par le secteur hors pétrole (4,0% en 2009, 6,4% en 2010, 8,0% en 2011 et 10,0% en 2012). Le secteur non pétrolier a évolué grâce aux efforts soutenus dans les télécommunications (10%), l'agriculture (3,9%), les industries manufacturières (5,4%), les transports et le commerce (11,7%), fruit des réformes structurelles engagées durant la période, conjuguées aux efforts de renforcement des infrastructures, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie. Toutefois, depuis 2014, le PIB qui était dominé à plus de 70% par le secteur pétrole a commencé à décroître avec la baisse continue des cours de l'or noir. Depuis lors, le pays s'est retrouvé dans la logique des collectifs budgétaires.

Le PNUD a appuyé le Congo dans la mise en œuvre, au titre du cycle de programmation 2009-2013, d'un projet d'appui au processus de décentralisation. Ce projet a fait l'objet de deux PTA, respectivement des années 2011 et 2012, qui visaient à contribuer à la livraison de l'effet CPAP suivant : « les capacités de gestion et de développement communautaire sont renforcées pour contribuer à une gestion efficace des infrastructures socioéconomiques de base au sein des communautés ». Le projet était structuré en trois composantes : (i) renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation ; (ii) planification locale ; (iii) institutionnalisation des comités de gestion et de développement local.

Les projets liés à cet effet ont été clôturés en décembre 2012. Conformément aux règles établis, le projet doit faire l'objet d'une évaluation finale. C'est dans ce cadre que des consultants spécialistes de l'évaluation vont être recrutés pour apporter leur expertise au PNUD pour réaliser l'évaluation finale du projet. Les présents termes de référence décrivent les objectifs, le contenu et les modalités d'exécution de la mission.

II – PORTEE DE L’EVALUATION ET SES PRINCIPAUX OBJECTIFS:

L’évaluation aura une large portée en s’étalant sur les objectifs de l’effet dans son ensemble.

Les consultants évalueront l’effet ‘‘Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement local’’ à travers l’analyse des différents résultats prévus et de façon spécifique, les résultats en matière du développement local, d’emplois ou auto emplois, (santé, éducation et formation, assainissement).

Les consultants seront guidés dans ses analyses par les principes suivants :

- ✓ L’appropriation nationale ;
- ✓ Le renforcement des compétences locales et nationales ;
- ✓ L’égalité des genres ;
- ✓ Les droits humains ;
- ✓ La coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, pour chaque résultat, les consultants devront répondre aux questions et préoccupations suivantes, ici déclinées en trois (3) composantes :

III. QUESTION DE L’EVALUATION

L’évaluation répondra aux questions fondamentales réparties en cinq (5) catégories/ il s’agira d’utiliser les critères d’évaluation à savoir : la Pertinence, L’Efficacité, l’Efficience, la Durabilité et l’impact de l’effet à travers les projets décentralisation, planification locale et institutionnalisation des CGDC. Il s’agira de mesurer :

1) La pertinence :

- Dans quel mesure l’effet ‘‘Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement local’’ et sa stratégie de mise en œuvre est-il pertinent par rapport aux priorités nationales inscrits dans le PND ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des résultats de l’effet escomptés ?

2) L’efficacité et l’efficience:

- Dans quelles mesures les résultats obtenus au niveau des différents projets ont-ils contribué à l’atteinte de l’effet ?
- Quels sont les niveaux de réalisation, avec des résultats clés majeurs, de l’effet UNDAF (efficience des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats?)
- Quelles sont les propositions pertinentes et les stratégies qui doivent être améliorés pour la formulation de nouvel effet de l’UNDAF 2019-2021 ?
- Quelles sont les mesures stratégiques du PNUD Congo (planification, stratégie de mobilisation de ressources, suivi, évaluation et de communication) de la gestion opérationnelle des projets pour l’atteinte de l’effet ?

3) La durabilité et l’impact de l’effet réalisés aux conditions du développement en République du Congo

- ✓ Evaluer la contribution des résultats réalisés aux conditions du développement en République du Congo, et notamment la contribution des différentes composantes du projet à l’effet ;
- ✓ Evaluer la durabilité des résultats atteints sur le développement en République du Congo, au regard du contexte actuel, de la stratégie adoptée et des projections disponibles.

Il s'agira aussi :

D'évaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre des projets contribuant à l'atteinte de l'effet "Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement locale", par rapport aux résultats obtenus et aux effets produits

- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des partenaires nationaux, impliqués dans la mise en œuvre des projets contribuant à l'effet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des bailleurs de fonds mobilisés en faveur de la mise en œuvre des projets contribuant à l'effet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des organisations de la société civile mobilisées en faveur de la mise en œuvre des projets contribuant à l'effet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires de produits livrés par le PNUD et ses partenaires (deux par composante)¹.

Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées

1) Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD Congo (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre des projets:

- ✓ Evaluer la plus-value des interventions du PNUD Congo, au regard des interventions des autres acteurs de l'aide au développement dans le pays ;
- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo en matière de mobilisation et d'utilisation des contributions financières tierces ;
- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo pour la mise en œuvre de son programme d'intervention.

2) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD Congo

IV. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se fera de façon sommative et prospective. Une grande partie des données primaires proviendront des rapports des évaluations des différents projets contribuant à l'effet évalué. En fonction des gaps, les évaluateurs pourront se rendre sur le terrain pour une collecte des données supplémentaires en vue d'élaborer les conclusions, leçons à tirer, meilleures pratiques et recommandations attendues. La méthodologie consistera à :

- Une revue documentaire : Elle portera principalement sur une exploitation approfondie des rapports des évaluations des différents projets, des ROAR 2014, 2015, 2016, le RNDH, le rapport à mi-parcours de l'UNDAF, tous les documents liés l'effet "Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement locale" ;
- Une analyse des tendances, défis et perspectives issues des rencontres (interview, séances de travail) avec les différents acteurs rencontrés (groupements, bénéficiaires, acteurs gouvernementaux, société civile ;
- Une analyse approfondie des progrès réalisés et du degré d'atteinte de l'effet recherché

¹ Les six (6) produits évalués ici seront sélectionnés conjointement, par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à l'évaluation du CPAP.

- Une analyse approfondie des facteurs ayant favorisé ou non l'atteinte de l'effet
- Une analyse de la pertinence de la stratégie de mobilisation de ressource

Au terme de l'évaluation, les consultants devront dégager les leçons à tirer de cette expérience de mise en œuvre du Projet d'Appui à la Décentralisation incluant la planification locale et l'institutionnalisation des CGDC. A cet effet, ils devront :

1) Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l'exécution des activités du projet et la livraison des produits

- ✓ Identifier les principales contraintes ayant fait obstacle à la réalisation des résultats ;
- ✓ Identifier les principaux atouts ayant contribué à la réalisation des résultats.

2) Formuler des recommandations susceptibles d'aider à la conception et à l'exécution du prochain cycle de programmation (2019-2023)

- ✓ Pour chaque résultat, formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions mises en œuvre en faveur de leur réalisation ;
- ✓ Formuler des recommandations sur les progrès enregistrés vers la réalisation de l'effet ;
- ✓ Formuler des recommandations pour tirer profit des atouts identifiés, dans la mise en œuvre des prochains projets.

V – PRINCIPAUX RESULTAS ATTENDUS - LIVRABLES :

5-1- Livrables : Le rythme de soumission des rapports doit être le suivant :

Les consultants sont appelés à produire un rapport évaluant les résultats de l'effet et comprenant des recommandations concrètes pour la formulation des prochains projets. Ce rapport se déclinera en trois sous-livrables.

5-2- Rythme de remise des rapports :

Livrables	Délais
Présentation de la méthodologie d'intervention	trois (3) jours après la signature du contrat
Rapport initial contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission	Deux (12) jours après la signature du contrat
Rapport d'évaluation définitif prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes. Ledit rapport se prononcera notamment sur la performance de l'appui du PNUD et son rôle, les leçons tirées, les recommandations, ainsi que sa stratégie d'intervention en République du Congo.	sept (7) jours après la remise du rapport provisoire.

NB : Le rapport final devra intégrer des annexes pertinentes et utiles (termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc.) pour la compréhension du document et son exploitation future. Un résumé du rapport devra être produit en même temps que le rapport final.

Chaque document dans sa version finale devra être déposé en 4 exemplaires, dont un exemplaire en fichier numérique.

VI – COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES AINSI QUE LEURS RESPONSABILITES :

Organisation de la mission :

Le consultant chef d'équipe organisera son travail de manière à avoir une meilleure appréhension de la situation et des problèmes, en vue d'un traitement conséquent et d'une mise en œuvre partagée par tous les acteurs, des solutions envisagées. Il privilégiera l'approche participative et de la recherche-action.

En début de leur mission, les consultants tiendront des séances de travail avec le Ministère délégué à la décentralisation et au développement local et l'Unité de coordination des Plans de Travail Annuels (PTA) relatif à la fourniture des produits de l'effet évalué, en vue de s'assurer de la pertinence des termes de référence du programme de travail qu'il fera confirmer. Dans la réalisation de leur mission, les consultants recueilleront l'avis de tous les acteurs impliqués.

Les consultants devront :

- Réaliser la mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de qualité ;
- Réaliser l'analyse de la performance du PNUD en appliquant la méthodologie présentée et acceptée par le bureau ;
- Mettre toute son expertise dans l'élaboration du rapport d'évaluation ;
- Intégrer les commentaires pertinents des participants prenantes à l'atelier de validation des documents, en vue de produire des versions finales de qualité du document de d'évaluation ;
- Se conformera aux instructions qui lui sont données par le PNUD et le Ministère concernant le programme de la mission, le montant des sommes allouées ainsi que les priorités dans l'exécution de l'étude.

VI-1 - COMPETENCES :

Compétences Fondamentales :

- Démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies;
- Démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD ;
- Démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge.

Compétences Fonctionnelles:

Responsabilité globale et travail d'équipe:

- Sert et contribue à la vision, la mission, les valeurs et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Participe effectivement dans un environnement basé sur le travail d'équipe, le partage de l'information, la collaboration et la coopération avec les autres
- Réagit de façon flexible et positive au changement, à travers une participation active.

Aptitude interactives:

- Etablit des normes et objectifs de performance et assume les responsabilités y afférentes

Partenariat et Mise en Réseau:

- Recherche et met en application des connaissances, informations et bonnes pratiques de l'intérieur comme de l'extérieur du PNUD.

Orientation sur les Résultats:

- Planifie et produit des résultats de qualité pour atteindre les objectifs visés

Innovation et Discernement:

- Contribue des idées et les approches novatrices et pratiques pour faire face à des situations complexes
- S'efforce de fournir des services de qualité centrés sur le client (à l'interne comme à l'externe)

Communication:

- Démontrer de bonnes aptitudes de communication écrite et orale

Connaissance du travail et Expertise:

- Exécute les tâches quotidiennes de façon efficace et systématique
- Utilise la technologie de l'information comme outil et comme ressource.
- Est motivé et démontre une capacité à poursuivre son développement personnel et à apprendre.

VI-2 - QUALIFICATIONS REQUISES :

Le consultant national chef d'équipe doit avoir :

▪ **Education** : Au moins un diplômé de 3^{ème} cycle universitaire (DEA ou master 2) en Gestion, Economie, Planification, Sciences politiques, droit, ou diplôme équivalent

▪ **Expérience** : (i) Minimum de 8 ans d'expérience professionnelle ; (ii) Au moins une référence dans le domaine de l'évaluation des projets; (iii) Expérience de travail avec un gouvernement étranger et un ou plusieurs bailleurs de fonds ou organismes internationaux d'appui au développement, notamment ceux du système des nations unies ; (iv) Solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;

▪ **Autres** : (i) Familiarité avec les questions d'élections et de démocratie en Afrique et dans les pays en développement ; (ii) Très bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ; (iii) Bonne maîtrise de l'outil informatique (ordinateurs et logiciels de bureau (MS Word, Excel, etc. ainsi que internet)

▪ **Langues** : (i) Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ; (ii) la connaissance de l'anglais est un atout.

Le consultant national doit avoir :

▪ **Education** : Au moins un diplômé de 2^{ème} cycle universitaire (Maîtrise ou master 1) en Gestion, Economie, Planification, Sciences politiques, droit, ou diplôme équivalent

▪ **Expérience** : (i) Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle ; (ii) au moins une référence dans le domaine de l'évaluation des projets ; (iii) Expérience de travail avec un ou plusieurs organismes internationaux d'appui au développement, notamment ceux du système des nations unies.

▪ **Autres** : (i) Familiarité avec les questions d'élections et de démocratie au Congo ; (ii) Très bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ; (iii) Bonne maîtrise de l'outil informatique (ordinateurs et logiciels de bureau (MS Word, Excel, etc. ainsi que internet)

- **Langues :** (i) Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ; (ii) la connaissance de l'anglais est un atout.

VI-3 - MODALITES D'EXECUTION - SUPERVISION – EMPLOI D'UN EXPERT NATIONAL :

Les consultants travailleront sous la supervision du Représentant Résident Adjoint du PNUD et sous la responsabilité directe de l'Unité Gouvernance. Les consultants bénéficieront de l'appui du PNUD pour la facilitation des contacts avec les acteurs nationaux de la décentralisation (administrations, notamment DGAT, DGPD, DGCL, collectivités locales, notamment conseils départementaux et municipaux, et éventuellement société civile), ayant intervenu comme Parties prenantes dans les Projets de l'effet/Outcome à évaluer.

VI-4 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le soumissionnaire devra indiquer sur l'enveloppe le poste pour lequel il soumissionne : **soit consultant national chef d'équipe soit consultant national**

Les soumissionnaires devront présenter une offre contenant de manière séparée (si courrier, dans deux enveloppes distinctes ; si courrier électronique, dans deux documents attachés différents).

- 1- La partie technique et opérationnelle de sa proposition d'une part et
- 2- La partie financière de sa proposition d'autre part.

En termes de contenu, chaque partie de la proposition comprendra les éléments suivants:

1. Proposition technique et opérationnelle:

La proposition technique doit comprendre :

- a. Une courte note (2 pages maximum) dans laquelle le soumissionnaire présente sa compréhension des termes de référence de la mission et éventuellement, les questions et réserves relatives aux termes de référence ;
- b. Le curriculum vitae ou P11 du consultant ;
- c. Le calendrier de travail et de livraison des produits ;
- d. Les noms/prénoms et coordonnées (tel et email) d'au moins trois (03) personnes de références

2. Proposition financière :

Le soumissionnaire indiquera les coûts des services qu'il se propose de fournir dans un tableau des coûts approprié. Ces coûts couvriront les charges et honoraires du consultant, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le consultant.

Les coûts de transport, de reproduction des documents et de tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution de la mission seront spécifiés par le consultant. Le coût de la rémunération du consultant sera arrêté dans le contrat de services auquel seront annexés les présents termes de référence. Les versements seront effectués au rythme de production des livrables attendus validés.

VI-5 - MÉTHODE D'ÉVALUATION – CLASSEMENT DES PROPOSITIONS :

14.1. Méthode d'évaluation :

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

Grille d'évaluation des propositions techniques :

N°	Récapitulatif des formulaires d'évaluation des propositions techniques	Note maximum	Consultants				
			1	2	3	4	5
1	Diplôme et/ou niveau d'étude (Bac + 5)	20					
2	Expérience professionnelle (8 ans minimum l)	10					
3	Une référence au mois dans le domaine de l'évaluation des projets	20					
4	Compréhension de la mission et avis et commentaires sur les Termes de Référence	15					
5	Méthodologie proposée pour réaliser la mission	15					
6	Calendrier de travail et de livraison des produits	10					
7	Expérience avec les Nations Unies pour le système international	10					
TOTAL		100					

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de **70 points** seront considérés pour l'évaluation financière.

La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

14.2. Classement et sélection :

La sélection du consultant sera fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations ci-dessous : (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à la proposition financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit : $NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$

Critères spécifiques de la soumission :

* Poids des critères techniques : 70 % ;

* Poids des critères financiers : 30% pour l'offre la moins élevées.

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée à la fois comme :

1. recevable/compatible/acceptable (*), et
2. ayant obtenu la note globale la plus élevée.

(*) l'offre est recevable/compatible/acceptable est celle pouvant être définie comme répondant pleinement aux termes de référence.

VI-6 – PAIEMENT- APPROBATION DE LA PERFORMANCE DU CONSULTANT :

Les honoraires des consultants nationaux seront versés suivant le calendrier de paiement ainsi arrêté :

- Vingt pour cent (20 %) du montant seront versés après acceptation du rapport de démarrage de la mission, au vu du rapport initial (rapport de démarrage élaboré à l'issue des échanges avec les Parties prenantes;
- Trente pour cent (30%) du montant seront versés après approbation par le PNUD des données issues de la collecte, des enquêtes et autres contacts de terrain ;
- Quarante pour cent (40%) du montant seront versés après validation des versions provisoires des rapports spécifiques et d'évaluation par les participants à la réunion interne de restitution ;
- Dix pour cent (10%) du montant seront versés après dépôt de la version finale des documents de création de la plateforme de concertation des acteurs et de la charte, intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnées du rapport de fin de mission.

A travers le processus d'approbation des livrables, le responsable de l'Unité Gouvernance du PNUD évaluera le travail et la performance du consultant. Un certificat (Certificat of Payment) sera délivré après chaque étape par le responsable de l'Unité, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement de chaque tranche.

VII- ETHIQUE D'EVALUATION

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information. Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)¹ et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#)².

VIII- ARRANGEMENT DE GESTION

Le commanditaire de l'évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Congo apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu'à la fin. Le PNUD devra aussi s'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes. Le processus d'évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le SNU et le Ministère de la Décentralisation et du Développement local à travers un comité mixte de suivi.

¹ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

² <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

Le Comité mixte de suivi aura pour rôle principal, le suivi du processus de l'évaluation finale de l'effet "Les conseils départementaux et communautés assument la responsabilité du développement locale" et la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d'évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

- Veiller à l'exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
- Identifier les besoins d'assistance de l'équipe d'évaluation et y apporter des réponses idoines ;
- examiner, amender et valider tous les livrables de l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l'inclusion et la participation de tous ;
- Veiller à la cohérence d'ensemble et la qualité du rapport final de l'évaluation.

L'équipe de consultants évaluateurs retenus pour réaliser l'évaluation devra soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L'équipe de consultants pourra s'adresser au Chargé de Programme Gouvernance pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d'évaluation.

IX – ROLE DU PNUD :

Le PNUD garantira l'appropriation de l'exercice par la mise en place d'une équipe qui appuiera le consultant dans sa mission. Le PNUD en tant que commanditaire de l'évaluation s'engage aussi à fournir au consultant les données, documents techniques et autres études pertinentes disponibles, ainsi que l'appui administratif nécessaire pour les contacts avec les milieux professionnels et des autorités du pays. Le PNUD s'assurera de la dissémination et l'utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes.

X – CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION :

La mission aura une durée de vingt (20) jours incluant les délais de validation des livrables suivant le Rythme de remise des rapports indiqué plus haut.

XI – COUT DE L'EVALUATION :

Le coût total de l'évaluation seront imputés au budget du projet "Appui à la décentralisation"

XI. ANNEXES

Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation

- 1) Titre et pages de démarrage
 - Nom de l'intervention d'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Noms et organisations des évaluateurs
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
- 2) Table des matières
 - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Déductions et conclusions
 - Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
 - Résultats et conclusions par effet (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Conclusions globales
- 11) Recommandations
 - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation et sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2019-2023.
- 12) Enseignement tirés
 - sous-section spécifique y compris sur le genre

Annexe 2: Annexes du rapport

- TDR pour l'évaluation
- Matrice de conception d'évaluation
- Programme de travail de la mission
- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
- Liste de la bibliographie consultée
- Cadre des résultats du programme
- Tableaux de résumé des déductions